

# **Politique de protection des données personnelles, confidentialité Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).**

Chers utilisateurs,

Depuis le 25 mai 2018, la réglementation a évolué avec l'entrée en vigueur du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Nous avons donc mis à jour notre politique de protection des données personnelles. Nous améliorons la lisibilité des droits dont vous bénéficiez en matière de protection des données personnelles et vous indiquons comment joindre notre Déléguée à la Protection des Données (DPO).

Le nouveau Règlement européen sur la protection des données (RGPD) franchit une étape supplémentaire vers plus de droits pour les citoyens dans la maîtrise de leurs données personnelles (droit d'accès, droit de rectification, droit à l'oubli...) et plus de responsabilisation des organismes (administrations et entreprises) qui collectent, traitent et conservent ces données personnelles.

La Ville de Lillers et le CCAS se mettent en conformité dès à présent en nommant un Délégué à la Protection des Données (DPO), chargé de contrôler le respect du règlement dans l'ensemble des solutions et traitements mis en œuvre par la ville et le CCAS.

Contact DPO via le formulaire : [https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/ccas\\_lillers](https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/ccas_lillers)